

Le Président

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L612-2, 613-1;
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes ;

Arrête

Article 1 : Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury d'examen des Bachelors Universitaires de Technologie pour l'année universitaire 2022-2023

Article 2 : Pour l'année universitaire 2022-2023, le jury regroupant les 9 départements de l'IUT est réparti de la façon suivante :

Commission Secondaire			
Départements	Chef du département	Personnalités Universitaires	Personnalités Extérieures
GEII	M. Laurent VERMEIREN	M. Benoît DELPORTE	M. Essaïd ZEGGAR
GIM	M. Christophe MARECHAL	M. Yannick DORDAIN Mme Audrey DUBRULLE	M. Fabien DEFERNEZ
GMP	Mme Aurélie PARDINI	Mme Dorothee ROSZAK M. Éric BOURGEAIS	M. Barthélémy ZIELINSKI
INFO	M. Julien VION	M. Thierry BAY	Mme Ludivine DEVISSCHER
MPH	Mme Christelle NIVOT	M. Joffrey CLARHAUT	M. Jacques THELLIER
QLIO	M. Simon ENJALBERT	M. Éric DUCHENNE	M. Jean-Louis LAGOUCHE
Commission Tertiaire			
Départements	Chef du département	Personnalités Universitaires	Personnalités Extérieures
GEA	Mme Sophie CORIOLAND	M. Aurélien MALVACHE M. Maxence CUVILLIEZ	M. Laurent DERMONT
TC Vals	M. Damien FOURNIER	Mme Bérengère MANIEZ	Mme Isabelle RODRIGUEZ
TC Cambrai	M. Laurent DEVIENNE	M. Martial DESBOULLEZ M. Christophe ROLAND	Mme Marie Charlotte RICHARD

Article 3 : Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 5 : La directrice et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 9 janvier 2023

Abdelhakim Artiba
Président

Date de la publication : le

